



Lettre recommandée avec AR non délivrée par la pos

Par **bea**, le **11/05/2016** à **13:10**

Bonjour

J ai envoyé à un de mes locataires un 1er avertissement en LRAR. Au dire de la poste, il n'aurai pas été réclamé dans le délais légal de 15 jours mais la poste est dans l'impossibilité de me réexpédier mon LRAR non ouvert car ils ne savent pas où se trouve mon courrier. J'aimerais savoir si la valeur juridique de ce courrier est inchangé ou le fait que je ne puisse pas prouver la mise à part la preuve du dépôt son existence annule sa valeur ?
Merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **11/05/2016** à **13:28**

Bonjour,

Un "1er avertissement" n'a pas de signification légale en matière de relation bailleur / locataire. Que voulez-vous dire exactement ?